

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Ouverture de la session** (p. 2).
2. **Installation des secrétaires d'âge** (p. 2).
3. **Proclamation d'un député** (p. 2).
4. **Requête en contestation d'opérations électorales** (p. 2).
5. **Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée nationale** (p. 2).
6. **Installation du bureau** (p. 2).
7. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 2).
8. **Nomination de députés en mission temporaire** (p. 3).
9. **Fin de missions de députés** (p. 3).
10. **Communication de M. le président** (p. 3).
11. **Rappels au règlement** (p. 3).
MM. Martin Malvy, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Philippe Mathot, André Labarrère, le président.
12. **Dépôt de projets de lois** (p. 8).
13. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 9).
14. **Dépôt de propositions de loi organique** (p. 9).
15. **Dépôt de propositions de loi** (p. 9).
16. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 12).
17. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 13).
18. **Dépôt de rapports d'information** (p. 13).
19. **Dépôt d'un rapport de l'Office d'évaluation** (p. 13).
20. **Communications relatives aux assemblées territoriales** (p. 14).
21. **Ordre du jour** (p. 14).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le président. Conformément à l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1994-1995.

M. Julien Dray. Sans le Premier ministre ! Où est-il ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui, où est-il ?

2

INSTALLATION DES SECRÉTAIRES D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 10 du règlement, à l'ouverture de la seconde session ordinaire, le président est assisté des six plus jeunes membres présents de l'Assemblée, qui remplissent les fonctions de secrétaire.

Ce sont : MM. François Baroin, Yves Nicolin, François Vannson, Mme Emmanuelle Bouquillon, MM. Nicolas Forissier et Bruno Retailleau.

3

PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu, en application de l'article L.O. 179 du code électoral, une communication de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en date du 23 janvier 1995, m'informant que M. Léo Andy a été élu, le 22 janvier 1995, député de la troisième circonscription de la Guadeloupe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

4

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une requête en contestation d'opérations électorales. *(« Ah ! » sur les bancs pour la démocratie française.)*

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

5

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRÉTAIRES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Pour ces diverses fonctions, les présidents des groupes ont établi une liste de candidats qui a été affichée.

Je n'ai reçu aucune autre candidature.

En conséquence, je proclame dans l'ordre de leur présentation :

Vice-présidents : MM. Gilles de Robien, Eric Raoult, Loïc Bouvard, Mme Nicole Catala, M. Pierre-André Wiltzer et Mme Muguette Jacquaint. *(Applaudissements.)*

Questeurs : MM. Jacques Godfrain, Ladislav Poniatowski et Jean-Pierre Kucheida. *(Applaudissements.)*

Secrétaires : MM. René André, Jean Besson, Jean-Louis Borloo, Thierry Cornillet, Léonce Deprez, Jean de Gaulle, Philippe Legras, Arnaud Lepercq, Michel Meylan, Mme Monique Papon, MM. Jean Proriot et Roger-Gérard Schwartzberg.

6

INSTALLATION DU BUREAU

M. le président. Je constate que le Bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Sa composition sera notifiée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à M. le président du Sénat et publiée au *Journal officiel*.

Le Bureau se réunira le mercredi 5 avril, à dix heures.

7

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié :

Au *Journal officiel* du 11 février 1995, sa décision

déclarant conforme à la Constitution la loi organique modifiant la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 et portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer.

Ce texte lui avait été déféré par le Premier ministre en application des articles 46 et 61, premier alinéa, de la Constitution ;

Au *Journal officiel* du 21 janvier 1995, sa décision déclarant partiellement contraire à la Constitution la loi relative à la diversité de l'habitat.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution ;

Au *Journal officiel* du 21 janvier 1995, sa décision déclarant partiellement contraire à la Constitution la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés et plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution ;

Au *Journal officiel* des 30 et 31 janvier 1995, sa décision déclarant non contraire à la Constitution la loi portant diverses dispositions d'ordre social.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution ;

Au *Journal officiel* du 1^{er} février 1995, sa décision déclarant partiellement contraire à la Constitution la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution ;

Au *Journal officiel* des 6 et 7 février 1995, sa décision déclarant non contraire à la Constitution la loi relative à la déclaration de patrimoine des membres du Gouvernement et des titulaires de certaines fonctions.

Ce texte lui avait été déféré par le Premier ministre, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution ;

Au *Journal officiel* des 6 et 7 février 1995, sa décision déclarant non contraire à la Constitution la loi relative aux marchés publics et délégations de service public.

Ce texte lui avait été déféré par le Premier ministre, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution.

Au *Journal officiel* des 6 et 7 février 1995, sa décision déclarant partiellement contraire à la Constitution la loi relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, deuxième alinéa, de la Constitution.

8

NOMINATION DE DÉPUTÉS EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre...

Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe communiste. Où est-il ?...

M. le président. ... des lettres m'informant qu'il avait chargé MM. Olivier Darrason, Jean-Marie Geveaux, Marcel Porcher et Bernard Serrou de missions temporaires dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral.

Les décrets correspondants ont été publiés au *Journal officiel* des 1^{er} et 20 février 1995.

9

FIN DE MISSIONS DE DÉPUTÉS

M. le président. Par lettre des 23 et 27 février et des 13 et 27 mars 1995, M. le Premier ministre m'a informé que les missions temporaires précédemment confiées, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, à MM. Nicolas Forissier, Philippe Langenieux-Villard, à Mme Françoise de Veyrinas, à MM. Adrien Zeller, Jean Rosselot, Richard Dell'Agnola et Michel Hunault avaient pris fin respectivement les 22 et 28 février et les 7 et 28 mars 1995.

10

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Je rappelle que les candidatures aux six commissions permanentes ainsi qu'à la commission des immunités et à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée doivent être déposées ce soir avant dix-huit heures.

Ces commissions se réuniront mardi 4 avril, respectivement à dix heures, onze heures trente et douze heures, pour l'élection de leur bureau.

La conférence des présidents se réunira mardi 4 avril, à douze heures trente.

11

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Martin Malvy. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, mes chers collègues, mon intervention se fonde sur l'article 58-1 de notre règlement et concerne l'organisation des travaux de l'Assemblée.

La conférence des présidents ayant lieu demain matin, je souhaite que chaque groupe réfléchisse sur les inconvénients qui découleraient d'une longue interruption de

cette session. Sommes-nous, en effet, réunis pour une ouverture symbolique ou allons-nous, monsieur le président, débattre et assurer, ce qui est notre rôle, le contrôle de l'action gouvernementale ?

Comment, au nom d'une tradition non écrite, interdire au Parlement de siéger alors que la majorité condamne sa propre politique, alors que les membres du Gouvernement s'apostrophent et interpellent eux-mêmes le Premier ministre ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Comment, mes chers collègues, prétendre revaloriser le rôle du Parlement et, dans ce contexte sans précédent, lui interdire de débattre ?

Le Parlement doit légiférer. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Le Premier ministre affirme qu'il ne sera plus Premier ministre en mai, quoi qu'il arrive.

M. Pierre Mazeaud. Vous avez connu cela !

M. Martin Malvy. Or, depuis le mois de janvier, il distribue, sans inscriptions budgétaires, ce qu'il n'a pu inscrire ou ce qu'il s'est refusé à inscrire dans le budget de la nation pour 1995. (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Et cela est scandaleux !

M. Julien Dray. Et honteux !

M. Martin Malvy. Comment, mes chers collègues, le Gouvernement financera-t-il les exonérations annoncées, ...

M. Julien Dray. Au Mont-Saint-Michel !

M. Martin Malvy. ...les compensations pour des recettes amputées, les subventions promises et le milliard de francs d'accroissement de la DGF dont le président de l'association des maires de France a remercié ce matin M. Balladur...

M. Charles Ehrmann. Ah ! Enfin reconnaissant !

M. Martin Malvy. ...en appelant les maires à ce qu'il nomme « le sursaut républicain ». (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mes chers collègues, c'est le Gouvernement qui engage les deniers publics. Il doit venir s'en expliquer devant le Parlement et lui soumettre, sans attendre, une loi de finances rectificative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si demain, mes chers collègues – et c'est pourquoi je souhaite, par courtoisie, appeler l'attention de chacun des groupes – le Gouvernement ne proposait aucun ordre du jour, je vous demanderais, monsieur le président, en conférence des présidents, d'inscrire des propositions de loi dont personne, je le suppose, ne conteste l'urgence.

Je pense, entre autres, à la proposition de loi n° 1317 relative au logement des personnes à faibles ressources que nous avons déposée après les mauvais coups portés au logement social par le Gouvernement...

M. Didier Boulaud. De Charette !

M. Martin Malvy. ... et sa majorité (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Daniel Colin. Démagogue !

M. Martin Malvy. ... avant la surenchère démagogique du Premier ministre et du maire de Paris touchés par la grâce de l'abbé Pierre (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et faisant leur chemin de Damas en réquisitionnant soixante-deux logements pour les 250 000 SDF parisiens.

M. Jacques Limouzy. C'est l'héritage !

M. Martin Malvy. Je pense aussi, mes chers collègues, à la proposition de loi n° 1627 permettant la délivrance d'une carte d'identité aux SDF avec domiciliation électorale...

M. Daniel Colin. Démagogue !

M. Martin Malvy. ... puisque cela a été refusé par Mme Veil. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Comment admettre, en effet, que les exclus, c'est-à-dire les plus pauvres, soient privés à la fois de logement et de leurs droits civiques ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Dell'Agnola. A cause des socialistes !

M. Charles Ehrmann. Qu'avez-vous fait avant ?

M. Xavier de Roux. En quatorze ans, vous auriez eu le temps de le faire !

M. René André. Ces propos sont indignes !

M. Martin Malvy. Le Parlement peut légiférer dans des délais courts, car nos propositions de loi sont prêtes à être discutées immédiatement.

Puisque nous parlons de revalorisation des droits du Parlement, de son droit à s'exprimer...

M. Richard Dell'Agnola. Cela fait quatorze ans qu'il dit cela !

M. Martin Malvy. ...j'ajoute que le Parlement a aussi le devoir de débattre, dans le cadre de sa fonction de contrôle du Gouvernement. Certes, il l'a fait en auditionnant, en commission spéciale, M. Paul Boucher à propos de la sulfureuse affaire des écoutes irrégulières autorisées par Matignon dans l'affaire Schuller-Maréchal. (*Rires et vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Daniel Colin. Et Mitterrand ?

M. Richard Dell'Agnola. Et les écoutes de l'Élysée ?

M. Martin Malvy. Ne devrions-nous pas, mes chers collègues, entendre aussi le ministre de l'intérieur ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas un rappel au règlement ! C'est grotesque !

M. Martin Malvy. M. le garde des sceaux pourrait également s'expliquer sur les longues vacances de M. Schuller et de sa compagne dont les déclarations à la presse helvétique illustrent la volonté de se soustraire à la justice en attendant, peut-être, un Président de la République qui étouffe une affaire manifestement gênante. (*Exclamations et protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux. Quel culot !

M. Martin Malvy. Le Parlement a aussi contrôlé le Gouvernement en auditionnant, en commission des finances, M. Alphandéry sur le feuilleton du sauvetage du Crédit lyonnais. (*Rires et protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. Pas vous ! Pas ça ! Tapie ! Tapie !

M. René André. Provocateur !

M. le président. Monsieur Malvy, poursuivez !

M. Martin Malvy. J'aimerais pouvoir, monsieur le président !

Les explications du Gouvernement sont insuffisantes quant à l'apparition suspecte de nouvelles difficultés pour justifier un nouveau plan de 145 milliards de francs lequel, par miracle, ne coûterait rien aux contribuables, mais, par contre, impliquerait le licenciement effarant de 2 450 salariés !

M. Etienne Garnier. Ce n'est pas un rappel un règlement !

M. Martin Malvy. Monsieur le président, mes chers collègues, vous comprendrez qu'il est urgent d'organiser une séance de questions au Gouvernement dès mercredi.

Le Premier ministre déclare qu'il gouverne le matin et fait campagne l'après-midi.

M. Charles Ehrmann. Et alors ?

M. Martin Malvy. Nous ne lui demandons qu'une chose : de modifier son agenda et d'inverser cet ordre.

Quant à la situation internationale, permettez-moi de dire...

M. le président. Monsieur Malvy !

M. Martin Malvy. ... qu'elle exige également la présence du Gouvernement devant l'Assemblée pour répondre aux légitimes questions que nous nous posons...

M. le président. Bien, monsieur Malvy, concluez.

M. Martin Malvy. ... quant à sa position sur la proposition de nouvelle directive « Télévision sans frontières » ou sur le dossier algérien.

M. Jacques Limouzy. Cela suffit !

M. Martin Malvy. Telles sont, monsieur le président, les raisons de mon rappel au règlement.

Les protestations n'y feront rien : je réclamerai demain que le Gouvernement gouverne et que le Parlement légifère et contrôle l'action du Gouvernement. C'est me semble-t-il, monsieur le président, le discours que vous n'avez cessé de tenir depuis le mois d'avril 1993.

Si une fin de non-recevoir nous était opposée et si l'Assemblée donnait le spectacle d'un théâtre d'ombres, les Français, avec nous, mes chers collègues, en déduiraient que le Gouvernement et sa majorité, finalement trop divisée pour débattre en public, préfèrent l'invective au débat démocratique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, l'ordre du jour tel qu'il serait envisagé demain par la conférence des présidents risque de se réduire à une feuille blanche pour les jours et les semaines à venir. Or le rôle de notre assemblée est de débattre et de légiférer dans l'intérêt de notre peuple et de notre pays.

N'y aurait-il pas à légiférer ? Nous pensons le contraire. En effet l'attente de notre peuple est immense. C'est pourquoi les députés communistes souhaitent siéger et travailler. Le nombre important des présents aujourd'hui dans cet hémicycle semble manifester une telle volonté.

Notre assemblée serait-elle sourde aux manifestations qui se succèdent à Paris ? Des agriculteurs sont venus il y a quelques minutes devant le Palais-Bourbon pour faire entendre leurs revendications quant à leur retraite.

M. Charles Ehrmann. Et des pêcheurs !

M. Alain Bocquet. Nous souhaitons également discuter du pouvoir d'achat – la question des salaires a surgi dans ce débat présidentiel – de l'emploi, de la revalorisation des retraites, de la défense de l'école publique, du droit au logement, de l'exclusion – car les personnes sans domicile fixe sont trop nombreuses – de la lutte contre le sida. Le groupe communiste a déposé de nombreuses propositions de loi allant dans ce sens.

Alors que les gens crient leur colère, on mettrait l'Assemblée tranquillement en vacances ? Cela n'est pas acceptable !

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Alain Bocquet. Le pays ne comprendrait pas que l'on propose que notre assemblée soit mise « en veilleuse »...

M. Charles Ehrmann. Qu'a-t-il été fait en 1988 ?

M. Alain Bocquet. ... alors qu'il faut faire entendre dans cette enceinte la voix de tous ceux qui souffrent en France.

Le pays ne comprendrait pas non plus, à juste raison, que la plupart des ministres et des députés de la majorité se répandent dans l'Hexagone, distribuant des promesses de tous ordres, au nom de leur candidat préféré, alors qu'ils devraient être ici pour accomplir leur travail, c'est-à-dire passer aux actes. Pourquoi remettre au lendemain ce qu'on peut faire le jour même ?

La suspension de nos travaux dans l'attente d'un prochain Président de la République donnera encore des arguments à la campagne menée contre le Parlement. Les députés communistes refusent que l'on dévalorise le rôle de ce dernier en ne lui permettant pas de remplir sa mission, dans l'intérêt du pays, pour des raisons électoralistes.

L'Assemblée doit également exercer son rôle de contrôle de l'activité du pouvoir. Là encore, le travail ne manque pas. Des questions importantes sont posées quant à l'application des accords de Schengen, à l'avenir de l'Europe,...

M. Jean-Claude Lefort. Exactement !

M. Alain Bocquet. ... aux retombées du sommet de Copenhague.

M. Jean-Claude Lefort. Très important !

M. Alain Bocquet. Alors que l'argent est au cœur de la campagne présidentielle, la représentation nationale n'aurait-elle rien à dire sur le scandale du Crédit Lyonnais ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemble-*

ment pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Circulez, messieurs les députés, il n'y a rien à voir !

N'y aurait-il rien à entendre non plus sur les écoutes téléphoniques ? Circulez encore !

Tout cela risque de réduire encore le rôle de notre assemblée ! Cela n'est pas acceptable !

Voilà pourquoi les représentants du groupe communiste souhaitent que des débats suivis de votes aient lieu sur toutes ces questions. Notre groupe demande aussi que les questions d'actualité se déroulent normalement.

En annonçant sa candidature à la fonction suprême, M. le Premier ministre avait assuré qu'il gouvernerait le pays jusqu'au bout. Eh bien, le Parlement doit pouvoir le contrôler jusqu'au bout !

Vous qui êtes un adepte de la session de neuf mois, monsieur le président, ne me démentirez pas quant à la nécessité que nous puissions jouer ensemble notre rôle au service de la France. Alors, laissez-nous siéger, laissez-nous travailler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, mes chers collègues, l'article 145 de notre règlement précise que « les commissions permanentes assurent l'information de l'Assemblée ».

La commission des finances a entendu, le mardi 28 mars, M. le ministre de l'économie sur le plan de redressement du Crédit lyonnais. Je précise que le rapporteur général du budget a exprimé son scepticisme sur les fondements juridiques de ce plan.

M. Jacques Féron. Il a eu raison !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il a estimé que le recours à la loi s'imposait, qu'un simple décret ne pouvait suffire.

Le rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais, M. François d'Aubert, a dénoncé le fait qu'il avait été totalement exclu de la réflexion préalable à l'élaboration du second plan de redressement.

M. Charles Ehrmann. Il a demandé une commission d'enquête !

M. Jean-Pierre Chevènement. Ses deux éminents collègues, appartenant à la majorité, ont ainsi souligné ce qu'avait constaté l'ensemble des parlementaires présents : le plan de redressement est complètement opaque.

La commission des finances n'a pas été en mesure d'assurer l'information de l'Assemblée, conformément à l'article 145 de notre règlement. Il apparaît clairement que l'intervention du Parlement est obligatoire compte tenu du fait que l'Etat est amené à donner sa garantie à l'opération de sauvetage. La société de participation bancaire industrielle, émanation de l'Etat, empruntera 145 milliards de francs, emprunt garanti par l'Etat, je le rappelle. Mais où donc, mes chers collègues, la SPBI trouvera-t-elle de quoi payer les 10 milliards d'intérêts annuels, sinon dans les caisses de l'Etat, c'est-à-dire dans la poche des contribuables ?

M. Charles Ehrmann. Qui l'a nommée ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Dans ces conditions, mes chers collègues, le Parlement ne saurait être dépossédé de son pouvoir constitutionnel de voter les charges immédiates ou différées de l'Etat conformément à la loi organique de 1959.

De plus, l'article 73 de la loi du 23 décembre 1946 dispose qu'aucune opération de crédit ne peut bénéficier de la garantie de l'Etat sans une loi.

Lors de la réunion de la commission des finances, M. Alphandéry a fait appel au sens des responsabilités des parlementaires face aux réactions possibles des marchés financiers. Mais je vous interroge, mes chers collègues : les députés sont-ils responsables devant les marchés financiers ?

M. Xavier de Roux. Non !

M. Jean-Pierre Chevènement. Non ! Ils sont responsables, mais devant le peuple. Il est donc de leur devoir d'exiger l'inscription immédiate à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale d'un projet de loi relatif au plan de sauvetage du Crédit lyonnais.

Je demande au Gouvernement de respecter la Constitution et la représentation nationale en venant s'expliquer en séance publique dans les meilleurs délais. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Mathot.

M. Philippe Mathot. Monsieur le président, je me réfère à l'article 73 de notre règlement qui dispose que « la censure avec exclusion temporaire du palais de l'Assemblée est prononcée contre tout député [...] qui s'est rendu coupable d'outrages envers l'Assemblée ».

Personne n'ignore que M. Jacques Mellick et M. Bernard Tapie ont, ces derniers jours, reconnu publiquement avoir menti à la justice de notre pays dans le cadre d'une affaire de corruption. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Limouzy. C'est vrai !

M. Philippe Mathot. Il n'est pas dans mes intentions d'entrer dans le détail d'une affaire qui est connue de tous, ni *a fortiori* d'aller à l'encontre de la séparation des pouvoirs.

M. Jean Glavany. Tiens donc !

M. Philippe Mathot. J'estime cependant de mon devoir de rappeler les déclarations de MM. Mellick et Tapie.

M. Mellick, par une lettre au président du tribunal de Valenciennes, lue à l'audience du lundi 20 mars 1995, ...

M. Jean Glavany. Et enregistrée !

M. Philippe Mathot. ... confirme qu'il a commis un faux témoignage et qu'il regrette d'avoir été amené à ne pas dire la vérité.

Je vous rappelle, monsieur le président, mes chers collègues, que M. Mellick avait voté la loi du 1^{er} mars 1994 sur la subornation de témoin.

Quant à M. Tapie, il s'enfonce dans l'indignité. Après avoir défendu une thèse battue en brèche, il a fini par déclarer : « Il y a tellement de menteurs que le témoignage approximatif n'a pas de caractère de gravité dans une affaire comme celle-là ! » (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le président, mes chers collègues, nous ne pouvons pas, par respect des Français et de notre assemblée, par respect de nous-mêmes, laisser s'ouvrir cette session comme si de rien n'était.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut siéger !

M. Philippe Mathot. Il est évident que les comportements de MM. Mellick et Tapie outragent la représentation nationale, si l'on prend la définition de l'outrage dans l'excellent dictionnaire *Trésor de la langue française* que vient d'éditer le CNRS : « Acte ou parole portant gravement atteinte à une règle, un principe généralement admis et respecté. » Qu'est-ce qui n'est pas plus généralement admis et respecté que le témoignage d'un élu du peuple devant un tribunal ?

A l'heure où les Français contestent les hommes politiques, nous devons assumer nos responsabilités car notre honneur a été sali. Avons-nous assez répété dans cette enceinte que l'immense majorité des femmes et des hommes politiques sont intègres et dévoués à la nation ? Ne l'oublions pas, les Français nous regardent et ils nous jugent.

J'ajoute que nous sommes très nombreux ici à avoir été élevés par nos parents, par nos instituteurs, par nos maîtres dans le respect de la nation, dans le respect des lois de la République. Représenter nos compatriotes est une charge, c'est aussi un honneur dont nous mesurons le prix.

Je vous demande donc, monsieur le président, conformément à notre règlement, que la censure avec exclusion temporaire soit prononcée contre MM. Mellick et Tapie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Il faut donc siéger !

M. le président. La parole est à M. André Labarrère.

M. André Labarrère. Monsieur le président, mes chers collègues, la présence de nombreux députés montre bien que nous avons impérativement besoin de remplir notre mandat national.

M. Charles Ehrmann. On s'ennuyait !

M. André Labarrère. Nous arrivons de nos circonscriptions où nous avons entendu nos électeurs. Il y a à l'heure actuelle dans la France entière, dans la France qu'on dit « profonde », un écoëurement devant le déroulement de la campagne présidentielle. Je ne veux absolument pas charger les uns ou les autres. Nous savons fort bien qu'il y a la montée des extrémistes ; nous savons fort bien qu'il y a un danger très important pour la démocratie. J'ai trop de respect pour les fonctions du ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale pour savoir qu'il fait ce qu'il peut : il est un peu le serviteur, la bonne. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je l'ai été pendant cinq ans ! Mais je regrette que le Premier ministre ne soit pas là aujourd'hui. Car sa présence ici eût été hautement symbolique pour montrer la considération qu'il porte au Parlement.

M. Pierre Mazeaud. Il a raison !

M. Charles Ehrmann. Il est en campagne contre Jospin !

M. André Labarrère. Ce n'est pas la peine de répéter partout « vive le Parlement » et de le négliger !

Il est facile de venir ici une demi-heure au lieu de monter sur un escabeau dans un marché !

Il est important de revaloriser le Parlement, monsieur le président. Vous vous y êtes attaché depuis fort longtemps. Et depuis 1967 que je siége ici – je connais donc

un peu la maison ! – je l'ai toujours entendu dire ! Eh bien, si M. Balladur avait été là, il aurait donné un gage, plus important peut-être qu'il ne le croit, de l'importance qu'il accorde au Parlement et à la démocratie. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Il mange des merguez, en ce moment !

M. le président. Mes chers collègues, je vais répondre à tous ces rappels au règlement, et j'espère n'oublier personne.

Les présidents Malvy et Bocquet ainsi que M. Jean-Pierre Chevènement ont fait part de leurs souhaits concernant l'ordre du jour de nos travaux. Je leur en donne acte. Il leur reviendra, soit directement, s'agissant de M. Malvy et de M. Bocquet, soit par le truchement de son président de groupe, s'agissant de M. Jean-Pierre Chevènement, de renouveler leur demande au cours de la conférence des présidents, qui est convoquée, je le rappelle, demain à douze heures trente. Si elle n'a pas été réunie plus tôt, c'est parce que l'objet de la présente séance était précisément de la constituer ainsi que le Bureau.

Au cours de ladite conférence, le Gouvernement fera connaître s'il envisage de fixer un ordre du jour prioritaire. De même, il appartiendra aux présidents des groupes et, le cas échéant, aux présidents des commissions concernées de faire connaître s'ils souhaitent que soit proposé un ordre du jour complémentaire.

Pour ce qui concerne maintenant le problème plus général posé par l'interruption éventuelle de nos travaux du fait de l'élection présidentielle, sans vouloir anticiper sur les discussions de la conférence des présidents, je rappelle tout de même que, dans des circonstances analogues, en avril 1981 comme en avril 1988, il y a donc très précisément sept ans et quatorze ans, l'Assemblée avait décidé d'interrompre ses travaux sitôt après la constitution du Bureau.

M. Charles Ehrmann. Ils ont oublié !

M. Christian Bataille. C'était une majorité de droite !

M. le président. Elle l'avait fait, en 1981, vingt-trois jours avant le premier tour et, en 1988,...

M. Christian Bataille. Toujours la même majorité !

M. le président. ... dix-huit jours avant le même premier tour.

M. Jean-Claude Lefort. Comparaison n'est pas raison !

M. le président. Si vous souhaitez que nous remonions plus avant, en 1974, l'Assemblée décida de suspendre ses travaux dès le 4 avril,...

M. Christian Bataille. C'était encore un gouvernement de droite !

M. le président. ... au lendemain même du décès du président Pompidou, soit trente et un jours avant le premier tour. En 1969,...

M. Christian Bataille. C'était encore la droite !

M. le président. ... l'Assemblée décida de suspendre ses travaux après avoir appris la démission du général de Gaulle, le 14 mai, soit dix-huit jours avant le premier tour qui était fixé au 1^{er} juin.

J'indique que si notre assemblée décidait de suspendre ses travaux demain, elle le ferait dix-neuf jours avant le premier tour, soit, à un jour près, comme en 1969 et en 1988 et plus tardivement, en fait, qu'en 1974 et 1981.

Sur l'opportunité des débats qui ont été demandés, je n'ai rien à ajouter à la réponse de caractère général que je viens de faire sinon pour rappeler qu'à défaut de procédures pouvant déboucher en séance publique, il reste possible de recourir aux moyens de contrôle qui entrent dans la compétence normale des commissions permanentes.

En ce qui concerne plus précisément la situation du Crédit lyonnais, je fais le même renvoi au problème de l'ordre du jour. Je rappelle néanmoins que la commission des finances a d'ores et déjà procédé – on l'a remarqué – à l'audition du ministre de l'économie. Ses travaux ont donné lieu à l'établissement d'un compte rendu disponible pour chaque député conformément au règlement. Il ne serait donc pas exact de dire que l'Assemblée n'a pas été informée de cette audition.

Il appartiendra à la commission des finances, dans le cadre de ses compétences, d'apprécier les suites éventuelles à donner à l'audition, le cas échéant sous forme d'un rapport d'information ou toute autre formule qu'elle choisirait. A cet égard, et pour répondre à une des questions que j'ai entendu fuser de l'hémicycle, je rappelle qu'il existe un article 144 du règlement, juste avant le 145 qu'invoquait M. Jean-Pierre Chevènement et qui précise que « le président de l'Assemblée déclare irrecevable toute proposition de résolution ayant pour effet la reconstitution d'une commission d'enquête avec le même objet qu'une commission antérieure, avant l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la fin de la mission de celle-ci. »

M. Charles Ehrmann. Il ne connaît pas son règlement !

M. le président. Je confirme également à l'intention de M. Bocquet ce que j'ai eu l'occasion de lui faire dire par le Bureau. Il a posé la question de la validité des déclarations faites par des personnes responsables devant la commission d'enquête parlementaire sur le Crédit lyonnais. Il a évoqué les termes de l'article 6, paragraphe III, de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, selon lesquels, en cas de faux témoignage, les poursuites sont exercées lorsque le rapport de la commission d'enquête a été publié par le Bureau.

Il lui a déjà été rappelé que ce n'est que dans le cas où il serait saisi d'éléments précis et argumentés que le Bureau pourrait être amené à se poser la question de l'éventuelle mise en œuvre des pouvoirs qu'il tient de ladite ordonnance. Tel n'est pas le cas à ce jour.

Je réponds maintenant au rappel au règlement de M. Mathot.

Le Bureau de l'Assemblée, qui s'est réuni le 23 mars, avait déjà été saisi d'une pareille demande. Il a considéré que des poursuites judiciaires avaient été engagées et qu'il convenait en conséquence de respecter scrupuleusement l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs.

M. Pierre Mazeaud. Exact !

M. le président. J'ajoute qu'aucune des sanctions disciplinaires visées par les articles que vous avez cités, et dont l'objet est de garantir le bon ordre des travaux de l'Assemblée, ne trouverait à s'appliquer en la circonstance.

Enfin, je réponds à M. Labarrère.

Le Gouvernement, ainsi que vous l'avez vous-même constaté, est représenté. Mais je vous remercie de votre rappel au règlement qui me permet de saluer en votre nom à tous, j'en suis sûr, la présence de M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale qu'accompagne M. José Rossi, ministre de l'in-

dustrie (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union de la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Ehrmann. L'opposition a fait son numéro !

12

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 25 janvier 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Ce projet de loi, n° 1914, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 janvier 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Kirghizistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Ce projet de loi, n° 1915, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Zimbabwe en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur les gains en capital et sur la fortune (ensemble un protocole).

Ce projet de loi, n° 1935, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 février 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi modifiant le code civil et relatif aux successions.

Ce projet de loi, n° 1941, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 février 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi abaissant l'âge d'éligibilité à certains mandats locaux et relatif à l'association des jeunes à la vie de la commune.

Ce projet de loi, n° 1942, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 2 mars 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompier.

Ce projet de loi, n° 1952, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 mars 1995, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger relative à la circulation et au séjour des personnes (ensemble un échange de lettres).

Ce projet de loi, n° 1979, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 15 mars 1995, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif aux polices municipales.

Ce projet de loi, n° 1983, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

13

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 10 mars 1995, de M. Marcel Porcher, une proposition de loi constitutionnelle tendant à définir constitutionnellement le bloc de constitutionnalité.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 1982, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

14

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 10 mars 1995, de M. Marcel Porcher, une proposition de loi organique tendant à garantir le fonctionnement du Conseil constitutionnel.

Cette proposition de loi organique, n° 1981, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 16 mars 1995, de M. Marcel Roques, une proposition de loi organique relative à l'élection du Président de la République.

Cette proposition de loi, n° 1984, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

15

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Christian Vanneste, une proposition de loi visant à créer des établissements publics territoriaux à vocation culturelle.

Cette proposition de loi, n° 1918, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Gérard Boche et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi assurant les possibilités de saisine par les créanciers du tribunal chargé d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire aux fins d'extension de la procédure aux dirigeants sociaux.

Cette proposition de loi, n° 1919, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Daniel Arata, une proposition de loi relative à l'attribution de prêts bonifiés aux communes investissant dans le patrimoine scolaire public et privé sous contrat.

Cette proposition de loi, n° 1920, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Pierre Bachelet, une proposition de loi tendant à exonérer de T.V.A. les résidences-services.

Cette proposition de loi, n° 1921, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi tendant à améliorer le statut et les pouvoirs de contrôle de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Cette proposition de loi, n° 1922, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Jean-François Mancel, une proposition de loi relative au calcul des suppléments de loyers que les organismes HLM peuvent demander aux locataires dont les ressources sont supérieures aux plafonds réglementaires.

Cette proposition de loi, n° 1923, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Jean-François Chossy, une proposition de loi tendant à assurer une prise en charge adaptée de l'autisme.

Cette proposition de loi, n° 1924, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Jacques Briat et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à élargir le champ des calamités agricoles au risque grêle.

Cette proposition de loi, n° 1925, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Michel Grandpierre et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à reconnaître le droit à pension aux déportés dans les camps de concentration nazis naturalisés français.

Cette proposition de loi, n° 1926, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Christian Gourmelon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi portant modification du statut des agglomérations nouvelles.

Cette proposition de loi, n° 1927, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Jean-Pierre Soisson et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la sauvegarde des documents d'Etat.

Cette proposition de loi, n° 1928, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de MM. Jean-Jacques Hyest et Didier Julia, une proposition de loi relative à l'extension aux associations des possibilités offertes par l'article 48 du code des débits de boissons.

Cette proposition de loi, n° 1929, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Gilbert Biessy et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à créer un comité national d'éthique du développement.

Cette proposition de loi, n° 1930, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Marc-Philippe Daubresse, une proposition de loi tendant à rétablir l'égalité entre les écoles publiques et privées en ce qui concerne les charges de fonctionnement prises en charge par les communes pour les élèves n'habitant pas la commune.

Cette proposition de loi, n° 1931, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Paul Mercieca et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à protéger contre la contestation de l'existence des génocides et notamment du génocide dont le peuple arménien fut victime.

Cette proposition de loi, n° 1932, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Guy Hermier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la prévention des inondations et à l'indemnisation juste et totale de toutes les personnes qui en sont victimes.

Cette proposition de loi, n° 1933, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Michel Fanget, une proposition de loi visant à dispenser les comités d'entreprises, les comités d'œuvres sociales, les caisses d'action sociale, les centres communaux d'action sociale et les amicales du personnel du paiement des droits de SACEM aux « Arbres de Noël ».

Cette proposition de loi, n° 1934, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 2 février 1995, de M. Georges Sarre, une proposition de loi tendant à instituer une redevance sur les locaux vides en Ile-de-France.

Cette proposition de loi, n° 1938, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Alain Gest, une proposition de loi tendant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds établis par les Codevi.

Cette proposition de loi, n° 1956, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Bernard de Froment, une proposition de loi visant à instituer une dispense du service national en faveur des sapeurs pompiers non professionnels.

Cette proposition de loi, n° 1957, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Georges Sarre, une proposition de loi favorisant le développement du petit commerce et de l'artisanat.

Cette proposition de loi, n° 1958, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi visant à modifier l'article 60 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Cette proposition de loi, n° 1959, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Pierre Gascher, une proposition de loi tendant à créer une filière de l'animation socio-éducative et socioculturelle de la fonction publique territoriale.

Cette proposition de loi, n° 1960, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Jean-Marie André et Mme Thérèse Aillaud, une proposition de loi tendant à exclure du champ d'application de certains articles du code pénal les atteintes à l'intégrité corporelle d'autrui résultant de la pratique de jeux taurins s'inscrivant dans le cadre d'une tradition locale ininterrompue.

Cette proposition de loi, n° 1961, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Jean-Pierre Brard, une proposition de loi tendant à supprimer la surcompensation entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse du secteur public.

Cette proposition de loi, n° 1962, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Hubert Bassot, une proposition de loi tendant à permettre aux unions professionnelles des médecins d'être représentées au sein des comités régionaux de l'organisation sanitaire et sociale (CROSS).

Cette proposition de loi, n° 1963, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Yves Nicolin, une proposition de loi tendant à prendre en compte les titres déclarés nuls et sans valeur dans l'assiette des plus-values sur cessions de valeurs mobilières.

Cette proposition de loi, n° 1964, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Gilles de Robien, une proposition de loi tendant à prémunir par un système d'assurance les locataires de logements sociaux au chômage contre les impayés de loyer.

Cette proposition de loi, n° 1965, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Jacques Briat, une proposition de loi visant à interdire la publicité sur supports commerciaux aux collectivités territoriales.

Cette proposition de loi, n° 1966, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de Mme Christiane Taubira-Delannon, une proposition de loi sur l'interdiction de la mise au point, la fabrication, l'acquisition et la vente de mines antipersonnel.

Cette proposition de loi, n° 1967, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi visant à instaurer une réforme des modes d'attribution de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Cette proposition de loi, n° 1968, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Pierre Pascallon, une proposition de loi visant à étendre le dispositif d'allocation logement temporaire aux centres communaux d'action sociale (CCAS).

Cette proposition de loi, n° 1969, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Patrick Labaune, une proposition de loi condamnant le génocide dont fut victime le peuple arménien en 1915-1917.

Cette proposition de loi, n° 1970, est renvoyée à la commission des affaires étrangères, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Michel Vuibert et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi accroissant les possibilités de saisine par les créanciers du tribunal chargé d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires aux fins d'extension de la procédure aux dirigeants sociaux.

Cette proposition de loi, n° 1971, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de MM. Pierre Pascallon et Gérard Boche, une proposition de loi tendant à asséoir la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée et à unifier son taux d'imposition dans le cadre des agglomérations et des pays.

Cette proposition de loi, n° 1972, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de MM. Henri Lalanne et Jean Rigaud, une proposition de loi tendant à créer une allocation destinée aux parents handicapés.

Cette proposition de loi, n° 1973, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à doter la France d'un dispositif de défense commerciale contre les importations contraires aux intérêts vitaux du pays.

Cette proposition de loi, n° 1974, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi tendant à moderniser le droit local d'Alsace-Lorraine applicable aux associations.

Cette proposition de loi, n° 1975, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi tendant à instituer une garantie de qualification pour l'exercice d'une profession artisanale.

Cette proposition de loi, n° 1976, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi tendant à renforcer la loi limitant les cumuls de mandats électifs et à moraliser les conditions de démission.

Cette proposition de loi, n° 1977, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 7 mars 1995, de MM. Georges Sarre, Jean-Pierre Chevènement et Jean-Pierre Michel, une proposition de loi tendant à faciliter le relogement des gardiens d'immeuble demandant à bénéficier de leur droit à la retraite.

Cette proposition de loi, n° 1978, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

16

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 26 janvier 1995, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la part des responsabilités françaises dans le génocide perpétré au Rwanda à partir du mois d'avril 1994.

Cette proposition de résolution, n° 1916, est renvoyée à la commission des affaires étrangères.

J'ai reçu, le 30 janvier 1995, de M. Jean Tardito et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation politique et économique en Corse.

Cette proposition de résolution, n° 1917, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 8 février 1995, de M. Jean-Louis Idiart et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'organisation du transport routier et ses conséquences sur la sécurité routière.

Cette proposition de résolution, n° 1940, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 15 février 1995, de M. Guy Hermier, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'action de la direction de la police judiciaire et du ministère de l'intérieur dans l'affaire dite « Schuller-Maréchal ».

Cette proposition de résolution, n° 1944, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 22 février 1995, de MM. Georges Sarre, Jean-Pierre Chevènement et Jean-Pierre Michel, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'application de la loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications.

Cette proposition de résolution, n° 1945, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 22 février 1995, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de règlement (CE, Euratom, CECA) du Conseil modifiant le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 fixant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés (COM[94] 601 final/n° E 368), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1946, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 23 février 1995, de Mme Nicole Catala, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur la proposition de règlement relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés et la proposition d'acte du Conseil de l'Union européenne portant établissement de la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés (COM[94] 214 final/n° E 284), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1949, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

J'ai reçu, le 2 mars 1995, de M. Charles Josselin, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur le projet de directive du Conseil établissant des mesures communautaires minimales de contrôle des maladies des mollusques bivalves (COM[94] 401 final/n° E 319), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1953, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 2 mars 1995, de M. Robert Pandraud, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur

l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/95 des Communautés européennes (n° E 381), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1954, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

J'ai reçu, le 6 mars 1995, de M. André Gérin et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les délocalisations à l'étranger et l'utilisation des fonds publics par les entreprises du secteur textile-habillement.

Cette proposition de résolution, n° 1955, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

17

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, de M. le Premier ministre, en application de l'article 8 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967, le vingt-troisième rapport sur la situation démographique de la France.

18

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 25 janvier 1995, de M. Jean-Pierre Brard, un rapport d'information n° 1912, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur l'inventaire des réflexions relatives à l'introduction des coûts environnementaux en comptabilité nationale en France et à l'étranger.

J'ai reçu, le 25 janvier 1995, de M. Jean-Pierre Delalande, un rapport d'information, n° 1913, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur l'état du financement de la protection sociale et l'aide à l'emploi.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Marcel Roques, un rapport d'information, n° 1936, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole.

J'ai reçu, le 1^{er} février 1995, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 1937, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 1^{er} au 26 janvier 1995 (n°s E 355 à E 367) et sur la proposition n° E 370.

J'ai reçu, le 8 février 1995, de Mmes Nicole Catala et Nicole Ameline, un rapport d'information, n° 1939, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les réformes institutionnelles de l'Union européenne (premières réflexions en vue de la Conférence intergouvernementale de 1996).

J'ai reçu, le 15 février 1995, de M. Paul Chollet, un rapport d'information, n° 1943, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la poursuite de la libéralisation du ciel communautaire.

J'ai reçu, le 22 février 1995, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 1947, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 27 janvier au 13 février 1995 (n°s E 368, E 369 et E 371 à E 377).

J'ai reçu, le 23 février 1995, de Mme Nicole Catala, un rapport d'information, n° 1948, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions de règlement et de convention relatifs à la protection des intérêts financiers des Communautés (n° E 284).

J'ai reçu, le 23 février 1995, de M. Jean-Bernard Raimond, un rapport d'information n° 1950 déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires étrangères, sur la politique d'intervention dans les conflits en conclusion des travaux d'une mission d'information composée en outre de MM. Roland Blum, Georges Mesmin, Etienne Pinte et Mme Ségolène Royal.

J'ai reçu, le 1^{er} mars 1995, de MM. Robert Pandraud et Charles Josselin, un rapport d'information, n° 1951, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 14 au 28 février 1995 (n°s E 378 à E 382), et sur le projet de directive du Conseil établissant des mesures communautaires minimales de contrôle des maladies des mollusques bivalves (COM [94] 401 final n° E 319).

J'ai reçu, le 30 mars 1995, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 1985, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur la XII^e conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements de l'Union européenne, tenue à Paris les 27 et 28 février 1995.

J'ai reçu, le 30 mars 1995 de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 1986, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 1^{er} au 28 mars 1995 (n°s E 338 à E 392) et sur la proposition de règlement (C.E.) du Conseil modifiant la liste des pays visés à l'annexe I du règlement (C.E.) n° 519-94 (COM[95] 14 final n° E 375).

19

DÉPÔT D'UN RAPPORT DE L'OFFICE D'ÉVALUATION

M. le président. J'ai reçu, le 10 mars 1995, de M. Robert Galley, vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport, n° 1980, établi au nom de cet office, sur quelques conséquences des nouvelles techniques d'information et de communication pour la vie des hommes : l'homme cybernétique ?

20

COMMUNICATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLÉES TERRITORIALES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des lettres en date du 26 janvier 1995 relatives à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sur :

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Kirghizistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ;

Le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ukraine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Ces communications ont été transmises à la commission des affaires étrangères.

21

ORDRE DU JOUR

Mardi 4 avril 1995, à seize heures, séance publique :
Communication des propositions de la conférence des présidents.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente-cinq).

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ERRATA

LOI DE FINANCES POUR 1995 (PREMIÈRE PARTIE)

Au compte rendu intégral de la première séance du 13 octobre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 81 du 14 octobre 1994) :

Page 5373, deuxième colonne, article 2, A :

Au lieu de : « Au 1, pour chaque part qui excède »,

Lire : « Au 1, pour chaque part de revenu qui excède ».

LOI DE FINANCES POUR 1995 (DEUXIÈME PARTIE)

Au compte rendu intégral de la troisième séance du 16 novembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée natio-

nale, n° 102 du 17 novembre 1994) :

Page 7032, première colonne, article 48-III, première ligne :

Au lieu de : « Article 39 *quinquies* »,

Lire : « Article 39 *quinquies* DA ».

Page 7096, première colonne, article 23-II, quatrième ligne :

Au lieu de : « la somme de 1 372 151 000 F »,

Lire : « la somme de - 1 370 151 000 F ».

ORGANISATION DES JURIDICTIONS

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du lundi 21 novembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 105 du 22 novembre 1994) :

Page 7266, deuxième colonne, article 18, Art. L. 331-5, septième ligne :

Au lieu de : « pour une durée de la procédure »,

Lire : « pour la durée de la procédure ».

Page 7297, première colonne, cinquième alinéa, deuxième et troisième lignes :

Au lieu de : « inférieure à cinq ans » et « inférieure à sept ans »,

Lire : « inférieures à cinq ans » et « inférieures à sept ans ».

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

Au compte rendu intégral de la première séance du 26 novembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 110 du 27 novembre 1994) :

Page 7636, deuxième colonne, seizième alinéa, huitième ligne :

Au lieu de : « de l'article L. 414-1 »,

Lire : « de l'article L. 411-1 ».

Page 7642, deuxième colonne, article 24, III, deuxième alinéa :

Au lieu de : « et leurs groupements de l'Etat »,

Lire : « et l'Etat ».

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 26 novembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 110 du 27 novembre 1994) :

Page 7665, deuxième colonne, article 35, quatrième alinéa, deuxième ligne :

Au lieu de : « pour les déductions »,

Lire : « pour la déduction ».

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Au compte rendu intégral de la première séance du 30 novembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 113 du 1^{er} décembre 1994) :

Page 7926, deuxième colonne, après l'article 11 *ter*, quinzième ligne :

Au lieu de : « la loi n° 46-628 du 28 avril 1946 »,

Lire : « la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 ».

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du jeudi 1^{er} décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 114 du 2 décembre 1994) :

Page 8014, première colonne, avant l'article 20 A, deuxième ligne :

Au lieu de : « des collectivités locales »,

Lire : « des collectivités territoriales ».

Page 8103, première colonne, quatrième alinéa, troisième ligne :

Au lieu de : « de leur actif »,

Lire : « de l'actif ».

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au compte rendu intégral de la troisième séance du mardi 6 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 117 du 7 décembre 1994) :

Page 8356, deuxième colonne, dix-septième ligne :

Au lieu de : « rédiger ainsi l'article 17 »,

Lire : « rédiger ainsi l'article 7 ».

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1994

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du jeudi 8 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 119 du 9 décembre 1994 :

Page 8559, première colonne, fin de page, après l'article 26, I, cinquième ligne :

Au lieu de : « pour la participation »,

Lire : « pour leur participation ».

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au compte rendu intégral de la première séance du vendredi 9 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 120 du 10 décembre 1994) :

Page 8597, deuxième colonne, VI, première ligne :

Au lieu de : « l'article 5 »,

Lire : « l'article 25 ».

DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE SOCIAL

Au compte rendu intégral de la première séance du 11 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 122 du 12 décembre 1994) :

Page 8803, deuxième colonne, antépénultième alinéa, I, troisième ligne :

Au lieu de : « la loi n° 52-856 »,

Lire : « la loi n° 52-854 ».

FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE

Au compte rendu intégral de la troisième séance du 13 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 124 du 14 décembre 1994) :

Page 9000, première colonne, dans le tableau du sous-amendement n° 2,

Au lieu de :

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Listes présentes au 1 ^{er} tour	Listes présentes au 2 ^e tour
8	11
7	10
6	8
6,5	7,5
5	7
4,6	6,6
3,5	6

Lire :

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Listes présentes au 1 ^{er} tour	Listes présentes au 2 ^e tour
8	11
7	10
6	8
5,5	7,5
5	7
4,6	6,6
3,5	6

Page 9005, deuxième colonne, article premier, quatrième alinéa, quatrième ligne, **au lieu de :** « deux mois au plus tard », **lire :** « deux mois au plus ».

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ACCORD DE MARRAKECH SYSTÈME DES PRÉFÉRENCES GÉNÉRALISÉES

Au compte rendu intégral de la troisième séance du mercredi 14 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 125 du 15 décembre 1994) :

Page 9110, deuxième colonne, article unique, 5., première ligne :

Au lieu de : « la mixité des accords »,

Lire : « la mixité de ces accords ».

DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du jeudi 15 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 126 du 16 décembre 1994) :

Page 9178, deuxième colonne, première ligne :

Au lieu de : « la loi n° 88-127 »,

Lire : « la loi n° 88-227 ».

LOI DE FINANCES POUR 1995

Au compte rendu intégral de la première séance du 16 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 127 du 17 décembre 1994) :

Page 9254, tableau État B, colonne « titre III », ligne « Coopération » :

Au lieu de : « 11 058 522 »,

Lire : « - 11 058 522 ».

Page 9258, première colonne, deuxième ligne, intitulée « Dépenses civiles en capital » :

Au lieu de : « 12 085 583 »,

Lire : « 12 085 583 800 ».

Page 9259, première colonne, article 48 *sexies*, troisième ligne :

Au lieu de : « par l'année "1995" »,

Lire : « par l'année "1999" ».

Page 9260, première colonne, article 55, troisième ligne :

Au lieu de : « est fixé à 564 francs »,

Lire : « est fixé à 570 francs ».

Page 9260, première colonne :

Supprimer la ligne de points avant le titre CULTURE.

Page 9260, deuxième colonne :

Supprimer la ligne de points avant le titre JUSTICE.

CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Au compte rendu intégral de la première séance du 16 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 127 du 17 décembre 1994) :

Page 9274, première colonne, article 2, deuxième ligne :

Au lieu de : « l'ordonnance n° 45-5658 ».

Lire : « l'ordonnance n° 45-2658 ».

DISPOSITIONS RELATIVES À LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Au compte rendu intégral de la séance du samedi 17 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 128 du 18 décembre 1994) :

Page 9325, première colonne, article 19, huitième ligne : mettre à la ligne la phrase débutant par : « Le budget... ».

Page 9329, deuxième colonne, amendement n° 7, sixième ligne :

Au lieu de : « dans les conditions limites »,

Lire : « dans les conditions et limites ».

Page 9340, deuxième colonne, article 10 :

Quatrième ligne : supprimer la virgule après « patentes ».

Cinquième ligne :

Au lieu de : « à la contribution des patentes des licences »,

Lire : « à la contribution des licences ».

Sixième ligne :

Au lieu de : « perçus »,

Lire : « perçus ».

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1994

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du mercredi 21 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 131 du 22 décembre 1994) :

Page 9503, première colonne, titre II :
Au lieu de : « Dispositions permanentes »,
Lire : « I. Dispositions permanentes ».

DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE SOCIAL

Au compte rendu intégral de la troisième séance du mercredi 22 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 131 du 22 décembre 1994) :

Page 9545, deuxième colonne, article 33, neuvième ligne :
Au lieu de : « l'article 48 de la loi du 4 mai 1981 »,
Lire : « l'article 48 de la loi du 24 mai 1981 ».

LOI DE PROGRAMME POUR LA JUSTICE STATUT DE LA MAGISTRATURE ORGANISATION DES JURIDICTIONS

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 22 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 132 du 23 décembre 1994) :

Page 9605, première colonne, article 167-1, troisième ligne :
Au lieu de : « qu'il n'y a pas lieu à suivre »,
Lire : « qu'il n'y a lieu à suivre ».

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 22 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 132 du 23 décembre 1994) :

Page 9594, première colonne, titre VI, article 30, deuxième ligne :
Au lieu de : « 14 (I) »,
Lire : « 14 ».

SÉCURITÉ

Au compte rendu intégral de la troisième séance du jeudi 22 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 132 du 23 décembre 1994) :

Page 9642, deuxième colonne, article 8-I, cinquième ligne :
Au lieu de : « la construction d'un fichier »,
Lire : « la constitution d'un fichier ».

Page 9643, première colonne, deuxième alinéa, quatrième ligne :

Au lieu de : « aux membres à prendre »,
Lire : « aux mesures à prendre ».

Page 9643, deuxième colonne, insérer des lignes de points après l'intitulé des chapitres III, IV et V.

Page 9643, deuxième colonne, article 23 A, neuvième ligne :
Au lieu de : « à fin de précision »,
Lire : « à fin de décision ».

FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du vendredi 23 décembre 1994 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 133 du 24 décembre 1994) :

Page 9671, première colonne :
 Placer une ligne de points avant l'article 8 *bis*.
 Page 9675, première colonne, chapitre 2, article 7 :
 Placer une ligne de points avant l'article 7.
Au lieu de : « il est inséré un article 49 »,
Lire : « il est inséré un article 49-1 ».

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 17 janvier 1995 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 5 du 18 janvier 1995) :

Page 180, deuxième colonne, dixième alinéa, deuxième ligne :
Au lieu de : « n° 26-1243 »,
Lire : « n° 86-1243 ».
 Page 182, deuxième colonne, article 9-II *bis* :
Au lieu de : « Non modifié »,
Lire : « Supprimé ».

DISPOSITIONS RELATIVES À LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Au compte rendu intégral de la première séance du 18 janvier 1995 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 6 du 19 janvier 1995) :

Page 203, première colonne, titre I^{er} :
Au lieu de : « de la Nouvelle-Calédonie en 1988 »,
Lire : « de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ».

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au compte rendu intégral de la première séance du 18 janvier 1995 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 6 du 19 janvier 1995) :

Page 228, première colonne :
Au lieu de : « Après l'article 6 »,
Lire : « Article 6 *bis* ».

Page 228, première colonne, article 6 *bis*, quatrième alinéa, deuxième ligne :

Au lieu de : « l'article L. 252-1 du code rural justifie »,
Lire : « l'article L. 252-1 justifie ».

Au compte rendu intégral de la deuxième séance du 18 janvier 1995 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 6 du 19 janvier 1995) :

Page 238, première colonne, article 10, sixième ligne :

Au lieu de : « à laquelle elles ont lieu »,
Lire : « à laquelle elles ont eu lieu ».

Page 240, deuxième colonne :

Au lieu de : « Après l'article 13 »,
Lire : « Article 13 *bis* (nouveau) ».

Page 247, deuxième colonne, première ligne :

Au lieu de : « Aux dixième (a) et quatrième alinéas »,
Lire : « Aux dixième (a) et quatorzième alinéas ».

Page 247, deuxième colonne, *c*, dixième ligne :

supprimer : « en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié ».

Page 247, deuxième colonne, *c*, quatorzième ligne :

Après : « celui du quatrième trimestre »,

Insérer : « de l'année 1994 et, pour celle du taux, l'indice du trimestre ».

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au compte rendu intégral de la séance du jeudi 19 janvier 1995 (*Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, n° 7 du 20 janvier 1995) :

Page 287, deuxième colonne, article 57 :

Au lieu de : « Il est inséré, après l'article L. 131-8-1 du code des communes, un article L. 131-8 »,

Lire : « Il est inséré, après l'article L. 131-8 du code des communes, un article L. 131-8-1 ».

SECRÉTAIRES D'ÂGE

Séance du lundi 3 avril 1995

MM. François Baroin, Yves Nicolin, François Vannson, Mme Emmanuelle Bouquillon, MM. Nicolas Forissier, Bruno Retailleau.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A la suite de la nomination des vice-présidents, questeurs et secrétaires, à laquelle l'Assemblée nationale a procédé dans sa séance du lundi 3 avril 1995, son bureau se trouve ainsi composé :

Président : M. Philippe Séguin.

Vice-présidents : MM. Gilles de Robien, Eric Raoult, Loïc Bouvard, Mme Nicole Catala, M. Pierre-André Wiltzer, Mme Muguette Jacquaint.

Questeurs : MM. Jacques Godfrain, Ladislav Poniatowski, Jean-Pierre Kucheida.

Secrétaires : MM. René André, Jean Besson, Jean-Louis Borloo, Thierry Cornillet, Léonce Deprez, Jean de Gaulle, Philippe Legras, Arnaud Lepercq, Michel Meylan, Mme Monique Papon, MM. Jean Proriot, Roger-Gérard Schwartzberg.

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 4 avril 1995**, à *douze heures trente*, dans les salons de la présidence.

PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

Par une communication du 23 janvier 1995, faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a informé M. le président de l'Assemblée nationale que M. Léo Andy a été élu, le 22 janvier 1995, député de la troisième circonscription de la Guadeloupe.

REQUÊTE EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

COMMUNICATION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.O. 181 DU CODE ÉLECTORAL

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	NOM DU REQUÉRANT
Guadeloupe (3 ^e).	M. Léo Andy.	M. Joël Beaugendre

GROUPES POLITIQUES

RAPPEL DES MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES INTERVENUES AVANT LE 2 AVRIL 1995

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, des 23 et 24 janvier 1995)
(3 membres au lieu de 1)

Ajouter le nom de M. Léo Andy.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 3 février 1995).

Ajouter le nom de M. Yvon Jacob.

(*Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement*)

(15 membres au lieu de 16).

Supprimer le nom de M. Yvon Jacob.

GROUPE SOCIALISTE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 28 février 1995).

(*Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.*)

(6 membres au lieu de 5)

Ajouter le nom de M. Léo Andy.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 28 février 1995).

(2 au lieu de 3)

Supprimer le nom de M. Léo Andy.

LISTE DES MEMBRES DES GROUPES

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(245 membres)

MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Jean-Paul Ancaux, René André, André Angot, Daniel Arata, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Asphe, Philippe Auberger, Raymond-Max Aubert, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, M. Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Jean-Claude Bahu, Patrick Balkany, Claude Barate, Jean Bardet, Jean-Paul Barety, François Baroin, Jean-Claude Barran, André Bascou, Jacques Baumel, Pierre Bédier, Christian Bergelin, André Berthol, Jean-Marie Bertrand, Léon Bertrand, Jean Besson, Raoul Bêteille, Mme Michèle Beuzelin, MM. Jérôme Bignon, Jean-Claude Bireau, Jean de Boishue, Philippe Bonnecarrère, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Jacques Boyon, Philippe Briand, Louis de Broissia, Christian Cabal, Jean-François Calvo, Philippe de Canson, Bernard Carayon, Grégoire Carneiro, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Charles Ceccaldi-Raynaud, Jacques Chaban-

Delmas, René Chabot, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Jean Charroppin, Philippe Chaulet, Ernest Chénier, Jacques Chirac, Mme Colette Codaccioni, MM. Jean-Pierre Cognat, Gérard Cornu, François Cornut-Gentille, Mme Anne-Marie Couderc, MM. Alain Cousin, Bertrand Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Charles Cova, Henri Cuq, Christian Daniel, Alain Danilet, Olivier Dassault, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Richard Dell'Agnola, Pierre Delmar, Patrick Delnatte, Jean-Jacques Delvaux, Jean-Marie Demange, Claude Demassieux, Christian Demuyneck, Xavier Deniau, Yves Deniaud, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Emmanuel Dewees, Claude Dhinin, Jean Diebold, Eric Doligé, Guy Drut, Philippe Dubourg, Xavier Dugoin, Christian Durr, André Durr, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, André Fanton, Jacques-Michel Faure, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Jean-Michel Fourgous, Gaston Franco, Marc Fraysse, Bernard de Froment, Robert Galley, René Galy-Dejean, Etienne Garnier, Daniel Garrigue, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean Geney, Jean-Marie Geveaux, Michel Ghysel, Claude Girard, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Jean Gougy, Philippe Goujon, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. François Grosdidier, Louis Guédon, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Mme Evelyne Guilhem, MM. François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hamel, Michel Hannoun, Joël Hart, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Robert Huguenard, Michel Hunault, Michel Inschauspé, Yvon Jacob, Antoine Joly, Didier Julia, Jean Juventin, Gabriel Kasperreit, Jean Kiffer, Patrick Labaune, Jacques Lafleur, Pierre Laguilhon, Jean-Claude Lamant, Raymond Lamontagne, Philippe Langenieux-Villard, Louis Lauga, Thierry Lazaro, Bernard Leccia, Pierre Lefebvre, Marc Le Fur, Philippe Legras, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Gérard Léonard, Jean-Louis Leonard, Serge Lepeltier, Arnaud Lepercq, André Lesueur, Edouard Leveau, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Arsène Lux, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Thierry Mariani, Alain Marleix, Alain Marsaud, Jean Marsaudon, Mme Henriette Martinez, MM. Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Denis Merville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Mme Odile Moirin, MM. Georges Mothron, Bernard Murat, Renaud Muselier, Jacques Myard, Maurice Nénou-Pwataho, Mme Catherine Nicolas, MM. Roland Nungesser, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Pierre Pascallon, Pierre Pasquini, Jacques Pélassard, Jean-Jacques de Peretti, Michel Péricard, Pierre-André Périssol, Pierre Petit, Alain Peyrefitte, André-Maurice Pihoué, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Marcel Porcher, Robert Poujade, Alain Poyart, Claude Pringalle, Pierre Quillet, Jean-Bernard Raimond, Eric Raoult, Jean-Luc Reitzer, Georges Richard, Henri de Richemont, Mme Simone Rignault, M. Jean-Paul de Rocca Serra, Mme Marie-Josée Roig, M. Jean Rosselot, Mme Monique Rousseau, MM. François Roussel, Jean-Marie Roux, Antoine Rufenacht, Frédéric de Saint-Sernin, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Bernard Serrou, Alain Suguenot, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Alfred Trassy-Paillogues, Georges Tron, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Yves Van Haeck, Christian Vanneste, Jacques Vernier, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(15 membres)

Mme Thérèse Aillaud, MM. Emmanuel Aubert, Jean Auclair, Lucien Brenot, Gérard Cherpion, Gabriel Deblock, Jean-Michel Dubernard, Jacques Féron, Jean Grenet, Alain Madalle, Daniel Pennec, Yves Rispat, Anicet Turinay, François Vannson, Claude Vissac.

GROUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
ET DU CENTRE

(207 membres)

MM. Jean-Pierre Abelin, Léon Aimé, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. François d'Aubert, Gilbert Barbier, Didier Bariani, Jacques Barrot, Hubert Bassot, Jean-Pierre Bas-

tiani, Charles Baur, Jean-Louis Beaumont, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Birraux, Jacques Blanc, Michel Blondeau, Roland Blum, Gérard Boche, Yves Bonnet, Yvon Bonnot, Mmes Jeanine Bonvoisin, Emmanuelle Bouquillon, M. Jean Bousquet, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean-Guy Branger, Jean Briane, Jacques Briat, Jacques Brossard, Dominique Bussereau, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Pierre Cardo, Antoine Carré, Michel Cartaud, Jean-Pierre Cave, Robert Cazalet, Arnaud Cazin d'Honinchtun, Jean-Marc Charroire, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, Thierry Cornillet, René Couanau, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Charles de Courson, Yves Coussain, Jean-Yves Cozan, Jacques Cypès, Olivier Darrason, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Jean-Jacques Delmas, Jean-François Deniau, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Jean-Jacques Descamps, Serge Didier, Willy Diméglio, Laurent Dominati, Maurice Dousset, André Droitcourt, Éric Duboc, Mme Danielle Dufeu, MM. Georges Durand, Renaud Dutreil, Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Michel Fanget, Pierre Favre, Gratien Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, Michel Godard, François-Michel Gonnat, Christian Gourmelen, Jean Gravier, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Alain Griotteray, Ambroise Guellec, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellier, Pierre Hériaud, Pierre Hérissin, Patrick Hoguet, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Jean-Jacques Huest, Amédée Imbert, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard Jeffray, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kerguéris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Pierre Lang, Harry Lapp, Gérard Larrat, Jean-Claude Lenoir, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, François Loos, Claude Malhuret, Daniel Mandon, Raymond Marcellin, Yves Marchand, Hervé Mariton, Christian Martin, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Michel Mercier, Pierre Merli, Georges Mesmin, Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Millon, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyné-Bressand, Jean-Marc Nesme, Yves Nicolin, Hervé Novelli, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Jean-Claude Paix, Mme Monique Papon, MM. Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Daniel Picotin, Xavier Pinat, Ladislas Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Prél, Jean Proriot, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, François Rochebloine, Marcel Roques, Serge Roques, Yves Rousset-Rouard, Max Roustan, Xavier de Roux, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, Bernard Saugey, François Sauvadet, Jean-Marie Schléret, Jean Seitlinger, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Thomas, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège, Philippe Vasseur, Yves Verwaerde, Mme Françoise de Veyrinas, MM. Gérard Vignoble, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin, Michel Voisin, Michel Vuibert, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer, Adrien Zeller.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(7 membres)

MM. Jean-Marie André, Raymond Barre, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Alphonse Bourgasser, Francis Galizi, Marc Marcangeli, André Trigano.

GRUPE SOCIALISTE

(50 membres)

MM. Henri d'Attilio, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Laurent Cathala, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Jacques Floch, Michel Fro-

met, Pierre Garmendia, Jean Glavany, Jacques Guyard, Jean-Louis Idiart, Frédéric Jalton, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déault, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Marius Masse, Didier Mathus, Jacques Mellick, Louis Mexandeau, Didier Migaud, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Henri Sicre, Daniel Vaillant.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement

(6 membres)

MM. Léo Andy, Gilbert Annette, Camille Darsières, Jean-Pierre Defontaine, Kamilo Gata, Roger-Gérard Schwartzberg.

GRUPE COMMUNISTE

(22 membres)

MM. François Asensi, Rémy Auedé, Gilbert Biessy, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gayssot, André Gerin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Louis Pierna, Jean Tardito.

Apparenté aux termes de l'article 19 du règlement

(1 membre)

M. Ernest Moutoussamy.

GRUPE RÉPUBLIQUE ET LIBERTÉ

(22 membres)

MM. Gilbert Baumet, Jean-Louis Borloo, Bernard Charles, Jean-Pierre Chevènement, Régis Fauchoit, Alain Ferry, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Philippe Martin, Jean-Pierre Michel, Alfred Muller, Jean Royer, Georges Sarre, Gérard Saumade, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. André Thien Ah Koon, Jean Urbaniak, Paul Vergès, Aloyse Warhouver, Emile Zuccarelli.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(2)

MM. Michel Noir, Bruno Retailleau.

**RAPPEL DES MODIFICATIONS
À LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
INTERVENUES AVANT LE 2 AVRIL 1995**

NOMINATION

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné M. Léo Andy pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Cette nomination a pris effet dès sa publication au *Journal officiel* du 8 mars 1995.

**COMPOSITION DES COMMISSION AU 3 AVRIL 1995
(J.O.L.D. du 4 avril 1995)**

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
FAMILIALES ET SOCIALES

M. Accoyer (Bernard), Mme Aillaud (Thérèse), MM. Aimé (Léon), Anciaux (Jean-Paul), André (Jean-Marie), Audinot (Gautier), Mme Bachelot (Roselyne), MM. Bahu (Jean-Claude), Barbier (Gilbert), Bardet (Jean), Bartolone (Claude), Bateux (Jean-Claude), Beauchaud (Jean-Claude), Beaumont (Jean-Louis), Bédier (Pierre), Béguin (Didier) Bernard (Jean-Louis), Berson (Michel), Berthommier (Jean-Gilles), Mme Beuzelin (Michèle), M. Boishue (Jean de), Mme Bonvoisin (Jeanine), MM. Bourg-Broc (Bruno), Bousquet (Jean), Mme Boutin (Christine), MM. Braouezec (Patrick), Brenot (Lucien), Broissia (Louis de), Brossard (Jacques), Calvel (Jean-Pierre), Calvet (François), Canson (Philippe de), Cathala (Laurent), Cavallé (Jean-Charles), Cave (Jean-Pierre), Chamard (Jean-Yves), Charles (Bernard),

Chalet (Philippe), Chénier (Ernest), Cherpion (Gérard), Chirac (Jacques), Chossy (Jean-François), Mme Codaccioni (Colette), MM. Colombier (Georges), Cornu (Gérard), Couanau (René), Mme Couderc (Anne-Marie), MM. Coulon (Bernard), Cousin (Alain), Mme David (Martine), MM. Davoine (Bernard), Delvaux (Jean-Jacques), Demassieux (Claude), Devaquet (Alain), Dewees (Emmanuel), Dominati (Laurent), Drut (Guy), Dubernard (Jean-Michel), Mme Dufeu (Danielle), MM. Durieux (Jean-Paul), Durr (André), Emmanuelli (Henri), Etienne (Jean-Claude), Falala (Jean), Falco (Hubert), Fanget (Michel), Ferry (Alain), Foucher (Jean-Pierre), Franco (Gaston), Fuchs (Jean-Paul), Galizi (Francis), Gata (Kamilo), Gayssot (Jean-Claude), Geney (Jean), Geoffroy (Aloys), Geveaux (Jean-Marie), Gheerbrant (Charles), Ghysel (Michel), Glavany (Jean), Goasguen (Claude), Mme Gournay (Marie-Fanny), MM. Gremetz (Maxime), Haby (Jean-Yves), Hellier (Pierre), Mmes Hostalier (Françoise), Isaac-Sibille (Bernadette), Jacquaint (Muguette), MM. Jacquat (Denis), Janquin (Serge), Jeffray (Gérard), Kert (Christian), Lafleur (Jacques), Lalanne (Henri), Lamant (Jean-Claude), Landrain (Edouard), Langenieux-Villard (Philippe), Lapp (Harry), Lazaro (Thierry), Leccia (Bernard), Lefebvre (Pierre), Leroy (Bernard), Lesueur (André), Mandon (Daniel), Marcangeli (Marc), Marchais (Georges), Mme Martinez (Henriette), MM. Mathus (Didier), Mattei (Jean-François), Mme Moirin (Odile), MM. Muselier (Renaud), Nénou-Pwataho (Maurice), Mme Nicolas (Catherine), MM. Paix (Jean-Claude), Pelchat (Michel), Péricard (Michel), Perrut (Francisque), Petit (Pierre), Pihouée (André-Maurice), Poignant (Serge), Préel (Jean-Luc), Quillet (Pierre), Reitzer (Jean-Luc), Mme Rignault (Simone), MM. Roatta (Jean), Rochebloine (François), Mme Roig (Marie-Josée), M. Roques (Serge), Mme Rousseau (Monique), MM. Salles (Rudy), Saugy (Bernard), Saumade (Gérard), Schléret (Jean-Marie), Schreiner (Bernard), Séguin (Philippe), Serrou (Bernard), Sicre (Henri), Tapie (Bernard), Thomas-Richard (Franck), Tron (Georges), Ueberschlag (Jean), Urbaniak (Jean), Vanneste (Christian), Mme Veyrinas (Françoise de).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. André (René), Annette (Gilbert), Mme Aurillac (Martine), MM. Bachelet (Pierre), Barate (Claude), Bariani (Didier), Barre (Raymond), Bassot (Hubert), Blanc (Jacques), Blum (Roland), Bocquet (Alain), Cazenave (Richard), Chabot (René), Colombani (Louis), Decagny (Jean-Claude), Delmar (Pierre), Delnatte (Patrick), Demange (Jean-Marie), Deniau (Xavier), Diméglio (Willy), Ehrmann (Charles), Ferrand (Jean-Michel), Fromet (Michel), Garmendia (Pierre), Garnier (Etienne), Gascher (Pierre), Giscard d'Estaing (Valéry), Gorse (Georges), Guichard (Olivier), Guillaume (François), Guillet (Jean-Jacques), Habig (Michel), Hage (Georges), Harcourt (François d'), Imbert (Amédée), Jean-Baptiste (Henry), Joly (Antoine), Julia (Didier), Kasperit (Gabriel), Kiffer (Jean), Labarrère (André), Labaune (Patrick), Laffineur (Marc), Le Déaut (Jean-Yves), Lefort (Jean-Claude), Lellouche (Pierre), Lequiller (Pierre), Lipkowski (Jean de), Marcus (Claude-Gérard), Mathot (Philippe), Mesmin (Georges), Mignon (Jean-Claude), Millon (Charles), Montesquiou (Aymeri de), Mme Moreau (Louise), MM. Myard (Jacques), Nesme (Jean-Marc), Nungesser (Roland), Paillé (Dominique), Pandraud (Robert), Mme Papon (Monique), MM. Peyrefitte (Alain), Pinte (Etienne), Raimond (Jean-Bernard), Reymann (Marc), Rousset-Rouard (Yves), Mme Royal (Ségolène), MM. Schwartzberg (Roger-Gérard), Seitlinger (Jean), Mme Taubira-Delannon (Christiane), MM. Terrot (Michel), Verwaerde (Yves), Warhouver (Aloÿse).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

MM. Arata (Daniel), Arnaud (Henri-Jean), Asphe (Jean-Claude), Ayrault (Jean-Marc), Baumel (Jacques), Berthol (André), Bertrand (Jean-Marie), Bonnet (Yves), Borloo (Jean-Louis), Boucheron (Jean-Michel), Boulaud (Didier), Bouvard (Loïc), Boyon (Jacques), Braine (Jean-Pierre), Branger (Jean-Guy), Briand (Philippe), Briane (Jean), Calvo (Jean-François), Carré (Antoine), Cartaud (Michel), Cazalet (Robert), Chollet (Paul), Colin (Daniel), Cornillet (Thierry), Cousin (Bertrand),

Cova (Charles), Cozan (Jean-Yves), Cuq (Henri), Danilet (Alain), Darrason (Olivier), Deniau (Jean-François), Diebold (Jean), Droitcourt (André), Duboc (Eric), Dupilet (Dominique), Durand (Georges), Favre (Pierre), Galy-Dejean (René), Garrigue (Daniel), Gastines (Henri de), Godard (Michel), Godfrain (Jacques), Gougy (Jean), Grandpierre (Michel), Grenet (Jean), Hart (Joël), Hermier (Guy), Huguenard (Robert), Lauga (Louis), Léonard (Jean-Louis), Marsaudon (Jean), Martin (Christian), Martin-Lalande (Patrice), Masse (Marius), Mellicq (Jacques), Mercieca (Paul), Merli (Pierre), Meyer (Gilbert), Miossec (Charles), Moyne-Bressand (Alain), Noir (Michel), Pascallon (Pierre), Pintat (Xavier), Pons (Bernard), Poujade (Robert), Roux (Jean-Marie), Teissier (Guy), Vignoble (Gérard), Voisin (Michel), Weber (Jean-Jacques), Wiltzer (Pierre-André).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MM. Attilio (Henri d'), Auberger (Philippe), Aubert (François d'), Balkany (Patrick), Balligand (Jean-Pierre), Barrot (Jacques), Baur (Charles), Bergelin (Christian), Bonrepaux (Augustin), Brard (Jean-Pierre), Carayon (Bernard), Carrez (Gilles), Ceccaldi-Raynaud (Charles), Chevènement (Jean-Pierre), Courson (Charles de), Dassault (Olivier), Daubresse (Marc-Philippe), Dehaine (Arthur), Delalande (Jean-Pierre), Delattre (Francis), Deniaud (Yves), Descamps (Jean-Jacques), Devedjian (Patrick), Dousset (Maurice), Dugoin (Xavier), Féron (Jacques), Flosse (Gaston), Fourgous (Jean-Michel), Fréville (Yves), Froment (Bernard de), Gantier (Gilbert), Garrec (René), Gagniol (Claude), Gaulle (Jean de), Gaynard (Hervé), Girard (Claude), Griotteray (Alain), Hannoun (Michel), Hériaud (Pierre), Mme Hubert (Elisabeth), MM. Inchauspé (Michel), Jacquemin (Michel), Jegou (Jean-Jacques), Josselin (Charles), Lamontagne (Raymond), Ligot (Maurice), Loos (François), Mancel (Jean-François), Marcellin (Raymond), Merville (Denis), Mexandeau (Louis), Migaud (Didier), Paecht (Arthur), Mme Panafieu (Françoise de), MM. Peretti (Jean-Jacques de), Pierna (Louis), Poniatowski (Ladislas), Proriel (Jean), Raoult (Eric), Rispat (Yves), Robien (Gilles de), Rocca Serra (Jean-Paul de), Rodet (Alain), Royer (Jean), Rufenacht (Antoine), Soisson (Jean-Pierre), Tardito (Jean), Thomas (Jean-Pierre), Trémège (Gérard), Turinay (Anicet), Vasseur (Philippe), Vivien (Robert-André), Zeller (Adrien).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Albertini (Pierre), Mme Ameline (Nicole), MM. Aubert (Emmanuel), Aubert (Raymond-Max), Baretty (Jean-Paul), Baroin (François), Bastiani (Jean-Pierre), Bertrand (Léon), Bêteille (Raoul), Bignon (Jérôme), Bonnacarrère (Philippe), Mme Bouquillon (Emmanuelle), MM. Brunhes (Jacques), Busserreau (Dominique), Mme Catala (Nicole), MM. Cazin d'Honinchtun (Arnaud), Chaban-Delmas (Jacques), Charatoire (Jean-Marc), Cyprès (Jacques), Darsières (Camille), Debré (Jean-Louis), Dell'Agnola (Richard), Demuyne (Christian), Derosier (Bernard), Didier (Serge), Dray (Julien), Dupuy (Christian), Dutreil (Renaud), Fanton (André), Floch (Jacques), Gérin (André), Gest (Alain), Goujon (Philippe), Mme Guilhem (Evelyn), MM. Houillon (Philippe), Houssin (Pierre-Rémy), Hunault (Michel), Hyst (Jean-Jacques), Jalton (Frédéric), Juventin (Jean), Larrat (Gérard), Léonard (Gérard), Levoyer (Alain), Limouzy (Jacques), Malhuret (Claude), Marchand (Yves), Marsaud (Alain), Mazeaud (Pierre), Mercier (Michel), Michel (Jean-Pierre), Moutoussamy (Ernest), Mme Neiertz (Véronique), MM. Pasquini (Pierre), Pélassard (Jacques), Philibert (Jean-Pierre), Picotin (Daniel), Pont (Jean-Pierre), Porcher (Marcel), Poulou (Daniel), Richemont (Henri de), Roques (Marcel), Rosselot (Jean), Roux (Xavier de), Mme Sauvaigo (Suzanne), MM. Suguenot (Alain), Tenaillon (Paul-Louis), Thien Ah Koon (André), Tiberi (Jean), Vaillant (Daniel), Vergès (Paul), Virapoullé (Jean-Paul).

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

MM. Abelin (Jean-Pierre), Abrioux (Jean-Claude), Andy (Léo), Angot (André), Asensi (François), Auchédé (Rémy), Auclair (Jean), Barran (Jean-Claude), Bascou (André), Bataille

(Christian), Baumet (Gilbert), Beaumont (René), Bégault (Jean), Besson (Jean), Biessy (Gilbert), Bireau (Jean-Claude), Birraux (Claude), Blondeau (Michel), Boche (Gérard), Bois (Jean-Claude), Mme Boisseau (Marie-Thérèse), MM. Bonnot (Yvon), Borotra (Franck), Bourgasser (Alphonse), Bouvard (Michel), Briat (Jacques), Cabal (Christian), Cardo (Pierre), Carneiro (Grégoire), Carpentier (René), Charié (Jean-Paul), Charroppin (Jean), Chavanes (Georges), Cognat (Jean-Pierre), Colliard (Daniel), Cornut-Gentille (François), Couderc (Raymond), Coussain (Yves), Couve (Jean-Michel), Couveinhes (René), Daniel (Christian), Deblock (Gabriel), Defontaine (Jean-Pierre), Degauchy (Lucien), Delmas (Jean-Jacques), Deprez (Léonce), Desanlis (Jean), Destot (Michel), Dhinnin (Claude), Doligé (Eric), Dubourg (Philippe), Ducout (Pierre), Emorine (Jean-Paul), Fabius (Laurent), Fauchoit (Régis), Faure (Jacques-Michel), Ferrari (Gratien), Fèvre (Charles), Forissier (Nicolas), Fraysse (Marc), Gaillard (Claude), Galley (Robert), Gengenwin (Germain), Goasduff (Jean-Louis), Gonnat (François-Michel), Gourmelen (Christian), Gravier (Jean), Grignon (Gérard), Grimault (Hubert), Grosdidier (François), Guédon (Louis), Guellec (Ambroise), Guichon (Lucien), Guyard (Jacques), Hamel (Gérard), Hérisson (Pierre), Hoguet (Patrick), Idiart (Jean-Louis), Jacob (Yvon), Mme Jambu (Janine), MM. Kergueris (Aimé), Klifa (Joseph), Kucheida (Jean-Pierre), Laguilhon (Pierre), Lang (Pierre), Le Fur (Marc), Legras (Philippe), Lemoine (Jean-Claude), Le Nay (Jacques), Lenoir (Jean-Claude), Lepeltier (Serge), Le Pensec (Louis), Lepercq (Arnaud), Lestas (Roger), Leveau (Edouard), Le Vern (Alain), Lux (Arsène), Madalle (Alain), Malvy (Martin), Mariani (Thierry), Mariton (Hervé), Marleix (Alain), Martin (Philippe), Masdeu-Arus (Jacques), Masson (Jean-Louis), Meylan (Michel), Micaux (Pierre), Morisset (Jean-Marie), Mothron (Georges), Muller (Alfred), Murat (Bernard), Nicolin (Yves), Novelli (Hervé), Ollier (Patrick), Pennec (Daniel), Périssol (Pierre-André), Poyart (Alain), Pringalle (Claude), Quilès (Paul), Retailleau (Bruno), Revet (Charles), Richard (Georges), Rigaud (Jean), Roussel (François), Roustan (Max), Saint-Ellier (Francis), Saint-Sernin (Frédéric de), Santini (André), Sarlot (Joël), Sauvadet (François), Soulage (Daniel), Taittinger (Frantz), Thomas (Jean-Claude), Trassy-Pailloles (Alfred), Trigano (André), Vacher (Léon), Valleix (Jean), Van Haecke (Yves), Vannson (François), Vernier (Jacques), Vissac (Claude), Voisin (Gérard), Vuibert (Michel), Vuillaume (Roland), Zuccarelli (Emile).

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

MM. d'Aubert (François), Bariani (Didier), Bonrepaux (Augustin), Branger (Jean-Guy), Cuq (Henri), Dehaine (Arthur), Deniau (Xavier), Fréville (Yves), Gastines (Henri de), Nungesser (Roland), Pandraud (Robert), Péricard (Michel), Tardito (Jean), Trémège (Gérard), Voisin (Michel).

COMMISSION DES IMMUNITÉS

Titulaires. – MM. Anciaux (Jean-Paul), André (René), Bon-necarrère (Philippe), Bussereau (Dominique), Dehaine (Arthur), Galy-Dejean (René), Houillon (Philippe), Klifa (Joseph), Lefort (Jean-Claude), Lamontagne (Raymond), Lux (Arsène), Philibert (Jean-Pierre), Picotin (Daniel), Vaillant (Daniel), Voisin (Michel).

Suppléants. – M. Calvo (Jean-François), Mme Aurillac (Martine), MM. Gaymard (Hervé), Albertini (Pierre), Asphe (Jean-Claude), Lepeltier (Serge), Bastiani (Jean-Pierre), Branger (Jean-Guy), Pierna (Louis), Suguenot (Alain), Poignant (Serge), Mathot (Philippe), Gest (Alain), Defontaine (Jean-Pierre), Roques (Marcel).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 26 janvier 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 19 décembre 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Projet de décision 1/94 du conseil d'association CE-Turquie relative à l'application de l'article 3 du protocole additionnel à l'accord d'Ankara aux marchandises obtenues dans les Etats membres de la Communauté. Sec (94) 944 final (E 282).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 6 février 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 16 décembre 1994, la proposition d'acte communautaire suivante :

Recommandation de décision du Conseil concernant la signature de certains protocoles à la convention Alpine. Com (94) 504 final (E 350).

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 27 février 1995, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 20 février 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition modifiée de directive du Conseil des communautés européennes relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Com (92) 422 final (E 48).

Projet de décision du Conseil relative à la conclusion, par la commission, du memorandum d'entente concernant la coopération entre la Communauté européenne de l'énergie atomique et le gouvernement du Canada dans le domaine de la fusion nucléaire contrôlée. Com (94) 343 final (E 301).

Proposition de règlement CE du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des fourrages séchés. Com (94) 508 final (E 340).

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CEE n° 4007/87 portant prolongation de la période prévue à l'article 90 paragraphe 1 et à l'article 257 paragraphe 1 de l'acte d'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Com (94) 635 final (E 355).

Proposition de décision du Conseil sur la mise en application à titre provisoire des accords entre la Communauté européenne et certains pays tiers sur le commerce de produits textiles, volume 1. Sec (94) 2177 final (E 358).

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3283/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne. Com (95) 7 final (E 367).

Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement CE n° 3286/94 du Conseil arrêtant des procédures communautaires en matière de politique commerciale commune en vue d'assurer l'exercice par la Communauté des droits qui lui sont conférés par les règles du commerce international, en particulier celles instituées sous l'égide de l'organisation mondiale du commerce. Com (95) 8 final (E 370).

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 8 mars 1995, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 6 mars 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement CEE du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres modifiant l'accord de coopération entre la CEE et la République arabe du Yémen. Com (93) 504 final (E 157).

Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des îles Féroé, d'autre part, portant modification des tableaux de l'annexe au protocole n° 1 de l'accord du 2 décembre 1991 entre la Communauté économique européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des îles Féroé, d'autre part. Com (94) 628 final (E 360).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 10 mars 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 6 mars 1995, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 519/94 du 7 mars 1994 relatif au régime applicable aux importations de certains pays tiers et abrogeant les règlements CEE n° 1765/82 et 3420/83. Com (94) 646 final (E 363).

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre, en date du 17 mars 1995, qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 10 mars 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant adoption de la troisième phase du programme « Jeunesse pour l'Europe » visant à promouvoir le développement des échanges de jeunes et des activités dans le domaine de la jeunesse dans la Communauté. Com (93) 523 final (E 192).

Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme d'action communautaire « SOCRATES ». Com (93) 708 final (E 223).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 21 mars 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 14 mars 1995, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et l'Autriche, conformément à l'article XXVIII du GATT. Sec (95) 58 final (E 377).

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 22 mars 1995, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires, le 20 mars 1995, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement (CE) du Conseil instituant à l'occasion de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède des mesures particulières et temporaires concernant le recrutement de fonctionnaires des Communautés européennes. – Com (94) 496 final (E 343).

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 19 janvier 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement CE du Parlement européen et du Conseil concernant la création d'un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques. – Com (94) 579 final (E 361).

Par lettre du 20 janvier 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de décision du Conseil autorisant la République fédérale d'Allemagne à conclure une convention avec la République de Pologne contenant des dispositions dérogatoires aux articles 2 et 3 de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977 en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires. – Com (94) 509 final (E 362).

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 519/94 du 7 mars 1994 relatif au régime applicable aux importations de certains pays tiers et abrogeant les règlements CEE nos 1765/82 et 3420/83. – Com (94) 646 final (E 363).

Par lettre du 24 janvier 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement du Conseil relatif à un concours financier en faveur du Portugal pour un programme spécifique de modernisation de l'industrie du textile-habillement. – Com (94) 562 final (E 364).

Proposition de règlement du Conseil portant établissement de plafonds tarifaires et d'une surveillance statistique communautaire dans le cadre de quantités de référence pour un certain nombre de produits originaires de Chypre, d'Égypte, de Jordanie, d'Israël, de Tunisie, de Syrie, de Malte, du Maroc et des territoires occupés. – Com (94) 588 final (E 365).

Par lettre du 25 janvier 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 517/94 du 7 mars 1994 relatif au régime commun applicable aux importations de produits textiles en provenance de certains pays tiers non couverts par des accords, protocoles ou autres arrangements bilatéraux ou par d'autres régimes communautaires spécifiques d'importation. – Com (94) 633 final (E 366).

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3283/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne. – Com (95) 7 final (E 367).

Par lettre du 26 janvier 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement (CEE, EURATOM, CECA) modifiant le règlement (CEE, EURATOM, CECA) n° 259/68 fixant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés. Com (94) 601 final (E 368) ;

Rapport de la commission au Conseil en application des articles 12 paragraphes 4 et 28.2 point g) de la sixième directive du Conseil du 17 mai 1977 (telle que modifiée) en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires – système commun de TVA : assiette uniforme. Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE concernant le système commun de taxe sur la valeur ajoutée (taxation des produits de l'agriculture). Com (94) 584 final (E 369) ;

Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 3286/94 du Conseil arrêtant des procédures communautaires en matière de politique commerciale commune en vue d'assurer l'exercice par la Communauté des droits qui lui sont conférés par les règles du commerce international, en particulier celles instituées sous l'égide de l'organisation mondiale du commerce. Com (95) 8 final (E 370) ;

Par lettre du 31 janvier 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Communication de la commission. Demande d'avis conforme du Conseil et consultation du comité CECA, au titre de l'article 95 du traité CECA, concernant un projet de décision de la commission prorogeant la décision n° 1478/94/CECA du 27 juin 1994 relatif à l'instauration de mesures tarifaires transitoires pour 1995 suite à l'unification allemande. Sec (94) 2104 final (E 371) ;

Par lettre du 6 février 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Propositions de décisions du Conseil et de la commission relatives à la conclusion du protocole additionnel à l'accord européen entre la Communauté européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la Bulgarie, la République de Hongrie, la République de Pologne, la Roumanie, la République Tchéque et la République Slovaque, d'autre part (six propositions). Com (94) 599 final (E 372) ;

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 89/398/CEE du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière. Com (94) 600 final (E 373) ;

Proposition de règlement du Conseil adaptant le règlement CEE n° 404/93 en ce qui concerne le volume du contingent tarifaire annuel d'importation de bananes dans la Communauté à la suite de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Com (94) 638 final (E 374) ;

Par lettre du 9 février 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant la liste des pays visés à l'annexe I du règlement CE n° 519/94. Com (95) 14 final (E 375).

Proposition de règlement du Conseil portant mesures transitoires en matière douanière à la suite de l'adhésion de la Finlande et de la Suède. Com (95) 4 final (E 376).

Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et l'Autriche, conformément à l'article XXVIII du GATT. Sec (95) 58 final (E 377).

Par lettre du 14 février 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 1799/94 relatif au régime particulier d'importation de maïs et de sorgho en Espagne pour l'année 1994. Com (95) 15 final (E 378).

Par lettre du 15 février 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CEE n° 1968/93 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires pour certains produits sidérurgiques CEE originaires des républiques tchèque et slovaque, importés dans la Communauté du 1^{er} juin 1993 au 31 décembre 1995. Com (95) 9 final (E 379).

Communication de la commission : demande d'avis conforme du Conseil et consultation du Comité CECA, au titre de l'article 95 paragraphe 1 du traité CECA, concernant un projet de décision de la commission modifiant la décision n° 1970/93/CECA portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires pour certains produits sidérurgiques CECA originaires des Républiques tchèque et slovaque importés dans la Communauté du 1^{er} juin 1993 au 31 décembre 1995. Sec (95) 158 final (E 380).

Par lettre du 21 février 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/95. Sec (95) (E 381).

Par lettre du 27 février 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Projet de décision du Conseil autorisant la République française à appliquer un taux réduit de droit d'accise sur le rhum « traditionnel » produit dans les départements d'outre-mer. Com (95) 25 final (E 382).

Par lettre du 1^{er} mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil autorisant la tacite reconduction ou le maintien en vigueur des dispositions dont les matières relèvent de la politique commerciale commune, contenues dans les traités d'amitié, de commerce et de navigation et dans les accords commerciaux conclus par les Etats membres avec les pays tiers. Com (95) 31 final (E 383).

Par lettre du 3 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne de l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Commu-

nauté européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part. Com (95) 29 final (E 384).

Par lettre du 8 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Projet de directive de la commission modifiant la directive de la commission 90/388/CEE concernant la suppression des restrictions à l'utilisation des réseaux câblés de télévision pour la fourniture de services de télécommunications (E 385).

Par lettre du 10 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement du Conseil concernant la gestion de la sécurité de transbordeurs rouliers de passagers. Com (95) 28 final (E 386).

Par lettre du 17 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif à la suspension du prélèvement applicable à l'exportation des produits du secteur des viandes ovine et caprine. Com (94) 586 final (E 387).

Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la CE et la Barbade, Belize, la République du Congo, Fidji, la République coopérative de Guyana, la République de la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la République du Kenya, la République démocratique de Madagascar, la République du Malawi, l'île Maurice, la République du Surinam, Saint-Christophe et Nevis, le Royaume du Swaziland, la République unie de Tanzanie, Trinité-et-Tobago, la République d'Ouganda, la République du Zimbabwe et la République de Zambie sur l'adhésion de ce dernier pays au protocole n° 8 sur le sucre ACP, annexé à la quatrième convention ACP-CEE-Com (95) 41 final (E 388).

Proposition de décision du Conseil et de la commission relative à la conclusion de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et la république de la Biélorussie, d'autre part. Com (95) 44 final (E 389).

Proposition de décision du Conseil autorisant certains Etats membres à appliquer ou à continuer à appliquer à certaines huiles minérales utilisées à des fins spécifiques des réductions ou des exonérations d'accise, conformément à la procédure prévue à l'article 8, paragraphe 4, de la directive 92/81 CE (4883/95 L FISC 10). Com (95) 46 final (E 390).

Par lettre du 22 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 3381/94 du Conseil du 19 décembre 1994 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations de biens à double usage. Com (95) 79 (E 391).

Par lettre du 24 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil sur la mise en application à titre provisoire d'un accord entre la Communauté européenne et la République populaire de Chine sur le commerce des produits textiles non couverts par l'accord bilatéral AMF sur le commerce de produits textiles paraphé le 9 décembre 1988 comme prorogé et modifié par l'échange de lettres paraphé le 8 décembre 1992. Sec (95) 268 final (E 392).

Par lettre du 29 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte commu-

nautaire suivante :

Politique audiovisuelle (Media II - 1996/2000) : proposition de décision du Conseil portant sur la mise en œuvre d'un programme de formation pour les professionnels de l'industrie européenne des programmes audiovisuels (Media II - Formation). Proposition de décision du Conseil portant sur la mise en œuvre d'un programme d'encouragement au développement et à la distribution des œuvres audiovisuelles européennes (Media II - Développement et distribution). (E 393).

Par lettre du 31 mars 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement CE du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits de la pêche (1995). (E 394).

Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et la République populaire de Chine sur la modification de certaines dispositions de l'accord bilatéral AMF sur le commerce des produits textiles entre la Communauté européenne et la République populaire de Chine. (E 395).

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3284/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet de subventions de la part de pays non membres de la Communauté européenne Com. (95) 61 final (E 396).

Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3283/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne. Com (95) 63 final (E 397).

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITÉ NATIONAL DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 16 février 1995, M. Denis Jacquat, en qualité de titulaire, et M. André Angot, en qualité de suppléant.

Ces nominations ont été publiées au *Journal officiel* du 17 février 1995.

CONSEIL NATIONAL DU SIDA

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 8 mars 1995, Mme Elisabeth Hubert en remplacement de M. Bernard Debré.

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 14 mars 1995, M. Bruno Bourg-Broc, en qualité de titulaire, et M. Pierre Lequiller, en qualité de suppléant.

COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTAUX D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 31 mars 1995, Mme Roselyne Bachelot, en qualité de titulaire, et M. Georges Colombier, en qualité de suppléant.